

HONORAIRES LOCATION (Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail.

**Dans la limite de 10 € TTC/m² de la surface habitable pour le propriétaire,
Dans la limite de 10 € TTC/m² de la surface habitable pour le locataire.**

Etat des lieux location vide et meublée

**Dans la limite de 3 € TTC/m² de la surface habitable pour le propriétaire,
Dans la limite de 3 € TTC/m² de la surface habitable pour le locataire.**

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6% TTC sur le montant du loyer mensuel charges comprises à la charge du propriétaire.

**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC à la charge de l'acquéreur
(calculés sur le prix hors honoraires)**

**De 0 à 125 000 € : Forfait 7 500 € TTC
Au-delà de 125 001 € : 6% TTC maximum**

En cas de délégation, les honoraires appliqués sont ceux de l'Agence qui détient le mandat initial.

ORPI AZUR 44 IMMOBILIER 75 avenue du Général de Gaulle 44380 PORNICHET
SARL au capital de 7 622,45 €. RCS SAINT-NAZAIRE 432 592 889.
Carte Professionnelle Transaction n° 4402 2015 000 001 894.
Garantie SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS

**Honoraires au 1^{er} Avril 2017.
La délivrance d'une note est obligatoire**